

Avignon, le 16 décembre 2014

Le directeur académique des services
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les principaux de collège

Pôle académique du DNB

Pôle des examens et
concours

Objet : Organisation des épreuves du Diplôme d'Etudes en Langue Française en milieu
scolaire – Session 2015

Référence : lettre de cadrage rectorale du 6 novembre 2014

Dossier suivi par
Céline ASTIER
Téléphone
04 90 27 76 52
Fax
04 90 27 76 39
Mél.

Comme chaque année, l'organisation du DELF en milieu scolaire, diplôme délivré par le ministère de l'Education nationale pour certifier les compétences en français des EANA, sera prise en charge en 2015 par les services départementaux après harmonisation au niveau académique.

Le dispositif repose sur un jury académique présidé par Madame Rachida Dumas, IA-IPR d'arabe.

pole.examensetconcours84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

I. Calendrier, définition et nature des épreuves :

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

- Epreuves collectives : (compréhension écrite et orale et expression écrite)

Elles se dérouleront le **mardi 19 mai 2015**

- DELF A1 : 9h30 – 10h50
- DELF A2 : 9h30 – 11h10
- DELF B1 : 9h30 – 11h15

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

- Epreuves individuelles : (production de l'oral)

Elles se dérouleront les **mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 mai 2015**

- DELF A1 : préparation : 10 minutes
interrogation : 5 minutes
évaluation : 5 minutes
- DELF A2 : préparation : 10 minutes
interrogation : 8 minutes
évaluation : 5 minutes
- DELF B1 : préparation : 10 minutes
interrogation : 15 minutes
évaluation : 5 minutes

II. Organisation des épreuves :



- Epreuves collectives :

Les candidats issus des établissements centre d'examens passeront les épreuves collectives dans leur établissement. Les autres candidats les passeront dans le centre d'examens dont ils dépendent.

Aucun matériel candidat ne sera autorisé.

Les enseignants ayant la qualité de membres de jury feront passer les épreuves collectives. Ils seront convoqués par le pôle des examens et concours dès 9h00 les jours d'épreuves.

Les candidats seront aussi convoqués dès 9h00 car il ne sera admis aucun retard.

Chaque établissement centre d'examen devra prévoir une salle spécifique par niveau d'examen. Chaque salle devra être équipée d'un lecteur de CD audio pour la compréhension orale collective.

Les corrections des épreuves collectives se dérouleront dans les établissements centre d'examen le 19 mai 2015 à partir de 13h30 dans une salle prévue à cet effet.

A l'issue des corrections, les copies seront envoyées directement au pôle des examens et concours de la DSDEN du Vaucluse, 49 rue Thiers, 84077 Avignon.

Il est impératif que le professeur correcteur ne soit pas l'enseignant du candidat.

- Epreuves individuelles :

Les candidats issus des établissements centre d'examens passeront les épreuves individuelles dans leur établissement. Les autres candidats les passeront dans le centre d'examens dont ils dépendent.

Aucun matériel candidat ne sera autorisé.

Les enseignants ayant la qualité de membres de jury feront passer les épreuves individuelles. Ils seront convoqués par le pôle des examens et concours.

Il est impératif que le professeur examinateur ne soit pas l'enseignant du candidat.

III. Inscription des candidats :

L'inscription des candidats se fera dans les établissements entre le 2 et le 13 février 2015 au moyen de la fiche individuelle d'inscription jointe.

Cette fiche doit être impérativement et soigneusement remplie par l'enseignant, « en majuscules », en respectant rigoureusement l'orthographe des noms et prénoms des candidats ainsi que le nom du pays et la nationalité.

Les établissements devront retourner ces fiches soit par fax, soit sous la forme d'un fichier numérique au pôle des examens et concours de la DSDEN, à l'attention de Madame Astier, pour le 13 mars 2015.

IV. Autres points :



- Sujets :

Le pôle des examens et concours de la DSDEN enverra aux établissements centres d'épreuves les sujets (format papier et CD) et les corrigés en nombre. Il est prévu 3 couleurs différentes pour les 3 sujets.

- Papeterie :

Les copies EN et brouillon sont à prélever sur vos stocks prévus pour le Diplôme National du Brevet ou pour les examens de niveau V.

- Identité des candidats :

Avant chaque série d'épreuves, l'identité des candidats sera vérifiée au moyen du livret scolaire et/ou du carnet de liaison dont ils devront se munir le jour des épreuves.

Je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à ce dispositif auquel j'attache le plus grand intérêt.



Dominique BECK



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Aix-Marseille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Pôle des Examens et
Concours

Dossier suivi par
C. CARDONA
Téléphone
04 90 27 76 57
Fax
04 90 27 76 39
Mél.
corinne.cardona
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Avignon, le 11 décembre 2014

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les enseignants du premier degré

S/c de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Education Nationale
chargés de circonscription

Objet : candidature aux épreuves du CAPA-SH – session 2015

Références : - Décret N° 2004-13 du 5 janvier 2004 créant le CAPA-SH et le 2 CA-SH
- Arrêté ministériel du 5 janvier 2004 (BOEN spécial n°4 du 26 février 2004)
portant création et organisation du CAPA-SH

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le registre des inscriptions aux épreuves du CAPA-SH sera ouvert :

du lundi 15 décembre 2014 au vendredi 30 janvier 2015

(cachet de la poste faisant foi)

I / Conditions d'inscription :

L'examen du certificat d'aptitude pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou de professeur des écoles.

II / Demande d'inscription :

Les candidats devront retirer un dossier d'inscription au CAPA-SH à la DSDEN, bureau 114, ou en faire la demande par mel à l'adresse suivante : corinne.cardona@ac-aix-marseille.fr

III / Pièces à fournir par les candidats :

- le dossier d'inscription

Tout dossier expédié par voie postale (l'envoi en recommandé simple est conseillé) devra l'être avant **le 30 janvier 2015**.

Les candidats le rempliront avec le plus grand soin et indiqueront notamment l'adresse de l'école où se dérouleront les épreuves.

- la photocopie de l'arrêté de titularisation pour les professeurs des écoles de l'enseignement public,

- la photocopie de l'agrément ou du contrat définitif pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Pour les candidats déjà titulaires d'un CAPA-SH et souhaitant changer d'option, il conviendra de joindre la photocopie du diplôme.

IV / Dépôt des mémoires et épreuves :

La date limite pour le dépôt des mémoires professionnels (en 5 exemplaires) auprès du pôle des examens et concours de la DSDEN de Vaucluse est fixée **au lundi 4 mai 2015 dernier délai**.

Les candidats qui ne respecteront pas le délai ne seront pas autorisés à subir l'épreuve n° 2.

Les épreuves auront lieu à partir **du mardi 19 mai 2015**.

Les candidats seront convoqués individuellement. Ils recevront un relevé de notes après délibération du jury qui aura lieu à la mi-décembre.



Dominique BECK

DOSSIER D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE POUR LES AIDES SPECIALISEES,
LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES
ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

CAPA-SH - SESSION : 2015

Date de clôture des inscriptions
30 / 01 / 2015

NOM patronymique : NOM marital :

Prénoms : Date et lieu de naissance :

Domicile :

.....

Ville : Code Postal : Département :

Téléphone :

Le candidat appartient à l'enseignement du 1^{er} degré (1) :

PUBLIC (1) :

- Instituteur titulaire
- Professeur des écoles titulaire

PRIVE (1) :

- Maître contractuel
- Agréé du 1^{er} degré

Poste occupé et lieu d'affectation :

Fonction : Classe :

Etablissement :

Adresse :

.....

Ville : Code postal : 84

Téléphone :

MODALITES DE L'EXAMEN

Le candidat présente l'option						
<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D	<input type="checkbox"/> E	<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> G

I - CANDIDATS NON TITULAIRES D'UNE SPECIALISATION

Candidat libre (1) : **OUI** - **NON**

Si **NON**, préciser le lieu et l'adresse du centre de formation :

.....
.....

Le candidat s'est-il déjà présenté à l'examen du CAPA-SH (1) ? **OUI** - **NON**

Si **OUI**, préciser les années :

II - CANDIDATS DEJA TITULAIRES D'UNE SPECIALISATION (joindre copie du certificat)

Le candidat est titulaire du (1) : **CAPA-SH - CAPSAIS - CAEI**

Pour le **CAPA-SH** ou le **CAPSAIS** préciser l'option (1) : **A - B - C - D - E - F - G**

III - LIEU DE PASSAGE DE L'EXAMEN (Si l'examen se déroule dans un établissement différent de l'affectation)

Etablissement : Classe :

Adresse :
.....

Ville : Code postal : 84

Téléphone :

A, le

Signature du candidat

DEMANDE D'ADMISSION A CONCOURIR

M
(nom et prénoms du candidat)

à Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille

S/C de Monsieur l'inspecteur d'académie – directeur des services de l'éducation nationale de Vaucluse.

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance mon inscription sur la liste des candidats à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH), de la session 2015.

Fait à, le

Signature du candidat

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

L'inspecteur d'académie – directeur des services de l'éducation nationale de **Vaucluse**

soussigné, certifie que M

réunit bien les conditions fixées par le décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 pour faire acte de candidature au CAPA-SH.

Fait à Avignon le

Signature de l'IA - DASEN

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- une photocopie de l'arrêté de titularisation dans le corps des instituteurs ou des professeurs des écoles pour les enseignants du public (**à charge du service des examens**)
- **une photocopie de l'agrément ou du contrat définitif** pour les maîtres des établissements **d'enseignement privés** sous contrat du 1er degré
- **une photocopie** de la carte nationale d'identité
- **une photocopie du CAPA-SH, du CAPSAIS, du CAEI** pour les titulaires de l'un de ces diplômes qui désirent l'obtenir dans une autre option.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR LES AIDES SPECIALISEES, LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (CAPA-SH)

Références : Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 ; Arrêté du 5 janvier 2004 (options – organisation de l'examen du CAPA-SH).

• INSCRIPTIONS

Conditions d'inscription :

L'examen du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) est ouvert aux **instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires** ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou rémunérés sur échelle de professeur des écoles.

Modalités d'inscription :

Le dossier d'inscription, une fois complété et accompagné des pièces justificatives demandées, devra être retourné à la DSDEN d'exercice, seule habilitée à le valider et à le transmettre aux services des examens de l'académie.

Seules les demandes d'inscription présentées pendant l'ouverture du registre d'inscription seront prises en considération.

• EXAMEN

Modalités de l'examen :

L'examen conduisant à la délivrance du CAPA-SH comporte des options fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale en date du 5 janvier 2004 correspondant aux diverses situations professionnelles auxquelles se préparent les candidats. Les épreuves se déroulent dans l'école, l'établissement, le service accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves correspondant à l'option choisie, dans lequel exerce le candidat ou, à défaut, dans une école, un établissement ou un service correspondant à l'option choisie désigné par le directeur académique.

Un candidat ne peut se présenter que trois fois aux épreuves de l'examen. Au cours d'une même session, il ne peut présenter qu'une seule option.

Epreuves :

L'examen du CAPA-SH est composé de deux épreuves consécutives :

- 1 - une épreuve professionnelle comportant la conduite de deux séquences d'activités professionnelles (séquences consécutives d'une durée de 45 minutes chacune), suivies d'un entretien avec le jury d'une durée d'une heure.
- 2 - une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel. La durée totale de la soutenance est de 30 minutes, la présentation par le candidat n'excédant pas 10 minutes.

Notation :

La première épreuve est notée globalement sur 20.

La seconde épreuve est notée sur 20.

Pour chacune des deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.

Une note de 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du CAPA-SH.

• CANDIDATS DEJA TITULAIRES D'UNE SPECIALISATION

Les candidats déjà titulaires d'un CAPA-SH (ou d'un CAPSAIS, ou d'un CAEI) et désireux d'obtenir le CAPA-SH dans une autre option présentent une séquence d'activités professionnelles de 45 minutes suivie d'un entretien de 40 minutes. Une note de 20 sur 40 est exigée pour l'obtention du CAPA-SH.

• CAPA-SH, option B

La compétence en braille est préalablement vérifiée et attestée par un centre de formation préparant à l'option B, agréé par le ministre chargé de l'éducation nationale. Cette attestation est obligatoire pour la délivrance du CAPA-SH, option B.

L'attestation devra parvenir au bureau des examens de l'académie avant la date des épreuves.

Dossier à retourner à :

DSDEN de Vaucluse
Pôle des examens et concours
49, rue Thiers
84000 AVIGNON



« Rencontres Après-Bac 2015 »

Pour sa 22^{ème} édition, l'association Forum Formations Carrières organise "**les rencontres Après-bac**" le **7 février 2015** à l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.

Cette manifestation s'adresse aux **10 000 élèves de première et de terminale** et à leur famille.

C'est l'opportunité pour les lycéens du Vaucluse de rencontrer des étudiants et des enseignants du supérieur pour construire leur projet d'avenir.

Cet évènement s'inscrit dans un calendrier de l'orientation, il représente **un temps fort qui renforce le continuum bac -3, bac +3** et permet une démarche active d'information et de conseils pour chaque lycéen en vue de l'élaboration de son parcours de formation pour son entrée dans l'enseignement supérieur. Il contribue également à l'acquisition d'une compétence à s'orienter, pour chaque élève en fonction de ses appétences, de ses chances réelles de réussite et des places offertes.

Seul forum public de référence de l'Éducation Nationale dans le Vaucluse, il réunit plus de 150 exposants et organise 10 conférences sur les **filières d'études de l'université**, 2 conférences sur les **modalités d'inscription** du site **Admission Post-Bac** et 13 conférences sur **les métiers** animées par des professionnels reconnus.

Les établissements d'enseignement organisent avec le concours du Conseil Général le transport des élèves vers Avignon.

Ce salon est organisé en partenariat avec les **CIO du Vaucluse**, les établissements publics et privés, les fédérations de parents d'élèves, l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, les chambres consulaires et la mairie d'Avignon. Il a accueilli l'année dernière plus de 5000 visiteurs.

Rendez-vous le 7 février 2015

de 9h à 17h

à l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Campus Hannah Arendt

(Site Sainte Marthe)

